



La Gazette

des abeilles

• Mars 2017 •



Les nouveaux apiculteurs



Nous n'imaginions pas un tel élan possible.

Et pourtant vous avez été nombreux à vous engager à nos côtés et à rejoindre les milliers de parrains qui soutiennent déjà notre démarche environnementale.

Merci également aux parrains fidèles engagés aux côtés d'Un toit pour les abeilles depuis plusieurs années déjà.

Grâce à vous, nous allons pouvoir amplifier le soutien apporté avec pour objectif en 2017 d'atteindre les 50 apiculteurs.

Espérons que nous connaissons cette année encore, un bel engouement pour notre action et que l'engagement de tout à chacun permettra encore de porter de beaux projets d'apiculteurs passionnés.

Nous sommes déjà ravis de compter

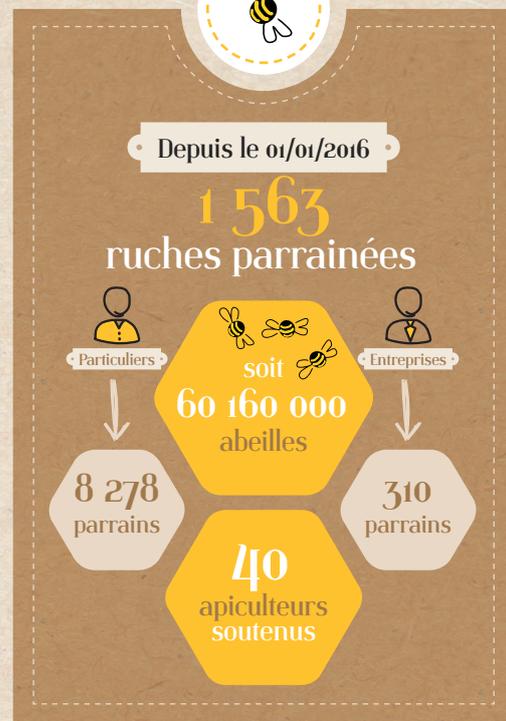
3 nouveaux apiculteurs depuis janvier 2017 grâce au dispositif de parrainage.

Voici leurs portraits :



➤ **PATRICK FAVER**
Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Patrick s'est engagé dans un projet de reconversion professionnelle pour devenir berger des abeilles. Vivre de la nature et avec la nature tout en contribuant à préserver ce prodigieux insecte est pour lui l'aboutissement d'un vrai projet de vie après une longue période de chômage. Il dispose à ce jour de 30 colonies avec pour objectif d'atteindre 100 ruches. Ses ruches se situent dans le parc naturel du Luberon, proche du plateau de Valensole, au cœur de la Provence. C'est un site épargné par les cultures intensives où la plupart des agriculteurs travaillent en méthode raisonnée sur de petites parcelles peu nombreuses. Patrick a fait le choix de ne pas transhumer ses ruches afin d'offrir aux abeilles un cadre de développement optimal et s'oriente vers des reines noires, race locale plus adaptée et plus en harmonie avec son environnement. Sédentaires, ses abeilles produisent un miel de printemps toutes fleurs assez doux et un miel d'été de garrigue, d'un jaune prononcé à ambré, puissant à très puissant en goût selon les années. Le miel qu'il récolte n'est ni chauffé ni ensemencé et cristallise, selon les années et les saisons, plus ou moins rapidement tout en gardant une granulation assez fine.



En 2016, nous avons eu le plaisir de compter 7 nouveaux apiculteurs qui sont venus agrandir la famille Un toit pour les abeilles.



➤ **ALBAN GORE**
Occitanie

Alban est installé au cœur des Corbières, dans l'Aude, où l'apiculture a connu son apogée avec les romains qui, installés ici, pratiquaient la culture de la vigne et des abeilles. Après avoir commencé en 2000 à constituer son cheptel et fabriquer ses premières 150 ruches, il obtient en 2001 son BP Responsable d'Exploitation Agricole et, en 2007, il reprend l'activité en professionnel de son oncle apiculteur qui part en retraite. Il récupère alors les ruches et le matériel de miellerie. Il vend sa production localement sur les marchés de Carcassonne et de Lezignan Corbières quasiment toute l'année. Alban pratique l'élevage de reines et crée ses essaims sur l'exploitation même avec des abeilles caucasiennes et catalanes, types d'abeilles se rapprochant le plus des abeilles « noires » dites locales que l'on ne voit plus dans les Corbières depuis longtemps. Il est convaincu que les abeilles doivent garder un cycle proche de celui de leur écotype (environnement) et de fait, effectue la transhumance très raisonnablement (Aude et départements limitrophes). Alban récolte du miel de romarin et des miels de garrigue au printemps, à l'été ou à l'automne qui varient suivant les floraisons. Il propose aussi du miel de tournesol issu des plaines mais aussi des miels de maquis ou de montagne.



➤ **MANUEL VIGNERON**
Nouvelle Aquitaine

Manuel est apiculteur amateur depuis 2014 en Corrèze, aux portes du Massif central et du plateau de Millevaches en Limousin. Ses 48 ruches sont installées sur le Massif des Monédières qui culmine à 919 mètres, lieu paisible et naturel encore préservé qui fait le bonheur de ses abeilles. Son objectif est d'atteindre une centaine de ruches environ dans le but de garder une production de miel et une méthode de travail artisanale. La sauvegarde de l'abeille noire endémique de sa région mieux adaptée au climat et à la végétation, reste sa priorité. Il développe par ailleurs un élevage naturel (tenant compte de la biologie collective des abeilles) pour proposer des essaims à la vente. La sauvegarde de la biodiversité le préoccupe beaucoup, c'est pourquoi il n'utilise aucun produits chimiques ni dans la ruche, ni aux alentours et n'effectue aucune transhumance. D'ailleurs, sa priorité n'est pas de produire un maximum de miel mais d'en laisser suffisamment aux abeilles pour la bonne santé de ces dernières. Avec la grande variété florale alentour, Manuel pourra proposer du miel monofloral de châtaignier ou acacia, mais surtout du miel toutes fleurs de printemps (pissenlit, genêt, arbres fruitiers, myrtille, aubépine...) et d'été (tilleul, ronce, châtaignier...).



BAPTISTE LE ROUX
Auvergne Rhône-Alpes



BENJAMIN BUREAU
Corse



RENALD POULAIN
Normandie



JUSTINE HENNIION
Hauts-de-France



AUDE GALMICHE
Provence-Alpes Côte-d'Azur

ÉRIC FRANQUELIN
Hauts-de-France

ISABELLE LA CHATELAINE
Bretagne





Tous à vos agendas !

Les journées portes ouvertes de nos ruchers proposées l'an passé sur toute la France ont connu un franc succès. N'hésitez pas à consulter dès avril, l'agenda sur notre site Internet pour découvrir les dates et lieux de rencontres.

Visites des exploitations, observations des abeilles...
Venez partager un agréable moment de convivialité.



Loi Biodiversité : espoirs et désillusions

Ça y est nous y sommes... 2017 marque l'année de la mise en application du texte de Loi Biodiversité, visant à interdire notamment, l'utilisation des pesticides de la famille des néonicotinoïdes, tueurs d'abeilles...

Ces insecticides sont responsables pour grande partie de la disparition des abeilles et autres pollinisateurs sauvages.

Après de nombreux allers et retours juridiques et législatifs, la loi est finalement passée en juillet 2016 pour application à partir de 2017 afin d'interdire leur utilisation « pour tous les usages et toutes les cultures, y compris les semences enrobées avec ces pesticides. » Article 51 du projet de Loi Biodiversité.

Un véritable pas en avant, lorsque l'on sait les grandes difficultés rencontrées pour appliquer cette loi, principalement liée au lobbying fort de l'agrochimie.

Toutefois on regrette déjà le recul de cet article de loi dont l'application a finalement été reportée au 1^{er} septembre 2018, un an après la date prévue. Comme si les abeilles et autres insectes pollinisateurs pouvaient encore attendre. Chaque année ce sont plus de 300 000 colonies d'abeilles qui disparaissent sans qu'on ne puisse agir.

Une véritable hécatombe !

Depuis l'introduction de ces insecticides néonicotinoïdes sur le territoire national en 1995, la filière apicole est passée d'une mortalité « standard » de 5 % en moyenne de leurs colonies, à plus de 30 % de mortalité annuelle. Ce pourcentage grimpe même jusque 50 % sur certaines régions de France. Malgré la sonnette d'alarme tirée il y a bien longtemps par le monde apicole, les réglementations sur l'utilisation des pesticides restent trop légères... Les pressions des groupes d'agrochimie et des agriculteurs de productions intensives se font très intenses.

On annonce déjà des dérogations possibles jusqu'en 2020 et espérons qu'avec les élections présidentielles cette année, il n'y aura pas de marche arrière. Par ailleurs, cette même loi n'interdit pas le remplacement de ces produits par d'autres molécules tout aussi toxiques comme le gaoucho 350 de Bayer. Le glyphosate, décrié pour ses répercussions nocives sur le système nerveux des abeilles, est toujours commercialisé. Son autorisation à la vente a été prolongée de 18 mois par la Commission Européenne (décision du 26/06/16).

La France, second consommateur de pesticides en Europe et quatrième mondial, a d'ailleurs augmenté sa consommation de 20 % ces sept dernières années.

Malgré toutes les initiatives environnementales mises en place et que l'on doit saluer :

- zéro phyto dans les jardins et espaces verts publics en 2017
- passage en bio des jardiniers amateurs bio en 2019
- autres alternatives naturelles : engrais naturels, larves de pucerons, etc.

Il n'en reste pas moins qu'en 2019, l'application de toutes ces mesures visera à réduire de seulement 10 % la consommation actuelle de pesticides sur notre territoire... Une goutte d'eau dans un océan « bien amer » !



2017, année de tous les espoirs

Les abeilles en sortie d'hivernage, on espère beaucoup dès mars (selon les régions), lors du réveil des colonies. C'est à cette période que les apiculteurs pourront évaluer clairement la santé de leurs abeilles. Beaucoup espèrent une année 2017 salvatrice ou du moins " normale " après 2 saisons difficiles ayant affecté la filière.

L'année 2016 fut une année noire qui restera marquée dans les annales de l'apiculture après une saison de répit en 2015. Le monde apicole vit des années difficiles, c'est un fait. 2014 n'avait déjà pas épargné la profession avec des mortalités importantes de 50 à 80 % et un déficit de production, le plus faible encore jamais enregistrée en France.

Nous avons abandonné l'idée de retrouver l'abondance des années 90 où les récoltes avoisinaient les 35 000 tonnes, 9 000 tonnes en 2016 contre 15 000 tonnes en 2015. La météo est responsable en grande partie du déficit de production de miel l'an passé par manque de floraison. Trop de pluie au printemps, puis la sécheresse sur les floraisons d'été ont successivement lessivé puis fané les fleurs. Les colonies affaiblies, peu peuplées par manque de provisions et fragilisées également par les pesticides, le frelon asiatique et la monoculture sont entrées dans l'hiver en mauvaise posture.

Profitant de cet effet boule de neige, le varroa, acarien de l'abeille semble avoir fait lui aussi des ravages sur les abeilles de l'hiver 2016. Ce parasite vient se loger

sur les sternites (ou sternum) de l'abeille. Il pond dans les cellules de couvain non operculées et ensuite se nourrit de l'hémolymphe de la larve d'abeille et détruit les butineuses, d'où son nom commun de « varroa destructor ».

C'est donc à reculons que les visites hivernales des ruches se sont déroulées avec déjà plusieurs grosses pertes à déplorer de l'ordre de 50 % du cheptel notamment en Gironde. Le redémarrage de l'activité en mars avec la ponte des reines est une période cruciale pour assurer un développement des colonies d'abeilles fortes et préparer les nouveaux essaims qui prendront place dans les ruches.

Grâce à votre soutien, nous sommes une nouvelle fois, fiers de pouvoir installer ce printemps plusieurs centaines de ruches qui seront repeuplées d'abeilles. Vous contribuez tous ensemble à la pollinisation de nos terroirs et au maintien de l'abeille, essentielle à l'humanité et chère aux cœurs de vos apiculteurs.

Maintenant, il reste à espérer que dame nature soit généreuse.

« Quand le soleil d'or a mis l'hiver en fuite, et l'a relégué sous la terre, quand le ciel s'est ouvert à l'été lumineux, aussitôt les abeilles parcourent les fourrés et les bois, butinent les fleurs vermeilles et effleurent, légères, la surface des cours d'eau. Transportées alors par je ne sais quelle douceur de vivre, elles choient leurs couvées et leur nid, et façonnent avec art la cire nouvelle et composent le miel. »

VIRGILE « Les Géorgiques »

TEST

Je passe le relais

Soutenir les apiculteurs, repeupler les ruches et aider à maintenir l'apiculture, telles sont les missions d'Un toit pour les abeilles ...

aidez-nous à les accomplir

La place des abeilles dans la biodiversité est un enjeu important pour l'environnement. Il est indispensable que chacun, adultes et enfants, y soit sensibilisé et agisse en ce sens. Aujourd'hui, nous vous proposons de passer le relais et de mettre au défi votre famille, vos ami(e)s, vos collègues. Comment œuvrent-ils pour lutter contre le déclin des abeilles ?

Vous,
les parrains êtes
les meilleurs
ambassadeurs pour
nous y aider...

Transmettez votre savoir,
parlez de nos actions
et échangez sur les
problématiques rencontrées
par les apiculteurs.

En chacun de nous
sommeille un colibri*
qui fait sa part.

*En référence à la
légende du colibri.

1

BON
POINT

1

BON
POINT

1

BON
POINT

1

BON
POINT

Je fais le test

Si votre interlocuteur coche quatre cases sur sept alors offrez-lui un bon point, lui aussi est un protecteur des abeilles !



Je mange du miel acheté
auprès d'un apiculteur
(et en plus c'est bon pour la santé)



Je plante des fleurs dans mon
jardin, sur mes bords de fenêtres,
balcons...

privilégiez les mellifères : thym, bleuet, dahlia,
cosmos, lavande, marguerite, myosotis...



Je laisse pousser mon
gazon et les fleurs sauvages
(pissenlits, fleurs de trèfles, coquelicots...)



Je bannis les pesticides
et herbicides qui tuent
la fertilité du sol dépend de la vie qui l'habite.



Je participe à des projets locaux
pour la biodiversité
inventaire des espèces végétales et animales,
participation à un jardin citoyen ...



J'ai construit ou acheté un nichoir
à abeilles



Je parraine des abeilles

Votre score :

.../7





Je lutte
contre le déclin
des abeilles



Je lutte
contre le déclin
des abeilles



Je lutte
contre le déclin
des abeilles



Je lutte
contre le déclin
des abeilles



✧ UN TOIT POUR LES ABEILLES ✧

1 Perspective de l'Océan
17 000 LA ROCHELLE
parrains@untoitpourlesabeilles.fr

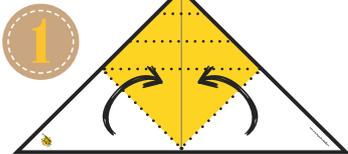
Tél. : 05.17.26.10.23

www.untoitpourlesabeilles.fr

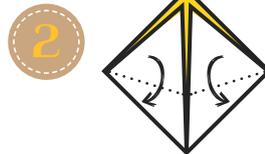
ORIGAMI

À vous de plier votre abeille

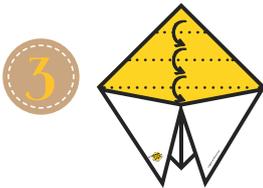
Découper le triangle selon les pointillés.



Placer le carré jaune face à vous.
Plier les deux pointes extérieures
vers le sommet.



Plier les deux pointes du haut
vers le bas le long des pointillés.
Attention : ce n'est pas un pli droit.
Le logo et l'adresse du site sont
désormais face à vous.



Plier le triangle jaune à l'horizontale
vers le bas selon les pointillés.



Plier les pointes gauche et droite
comprenant le bandeau noir
vers le dessous de l'abeille
selon les pointillés.

Prenez votre abeille en photo
et partagez avec les autres parrains!
#vivelesabeilles!

www.facebook.com/untoitpourlesabeilles

<https://twitter.com/1tpla>

<https://www.instagram.com/untoitpourlesabeilles/>

